



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-35085>

Département(s) de publication : **54, 67, 68, 57**

Annonce n° **25-35085**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-34955

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 27/03/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Etablissement Français du Sang Grand Est

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 42882285202751

Ville : Nancy cedex

Code postal : 54064

Grouperement de commandes : Non

Département(s) de publication : 54, 67, 68, 57

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 2025EFS-GEST364

Code CPV principal - Descripteur principal : 50000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Maintenances des portes automatiques des sites de l'EFS Grand Est.

Critères d'attribution : Les critères de sélection des offres sont précisés dans le Règlement de la Consultation et rappelés ci-dessous : Modalités de sélection des offres: Valeur technique de l'offre 40% Valeur économique de l'offre 50% Valeur Développement Durable 10%

Section 4 - Informations rectificatives

- Les critères de sélection des offres sont précisés dans le Règlement de la Consultation et rappelés ci-dessous : Modalités de sélection des offres: Valeur technique de l'offre 40% Valeur économique de l'offre 50% Valeur Développement Durable 10% Modalités de recours: Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer devant le tribunal administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - 54000 NANCY : - un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un

délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de sa notification du présent courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/03/2025